



Table des matières

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)	4
A. Généralités	4
1. Champ d'application	4
2. Modalités de division du marché en plusieurs lots	4
3. Source de financement	4
4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur	4
5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	5
6. Une offre par soumissionnaire	5
7. Litiges et résolution des différends	6
8. Garantie de propriété intellectuelle	7
9. Confidentialité et protection des données	7
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	8
10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	8
11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	8
12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres	8
C. Préparation des Offres	9
13. Frais de soumission	9
14. Langue	9
15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	9
16. Composition des offres	9
17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements	10
18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux	10
19. Validité des Offres	10
20. Normes de performance	10
21. Garantie de soumission	11
22. Propositions variantes des soumissionnaires	11
23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres	12
24. Visite des lieux	12
25. Échantillons	13
D. Remise des Offres et Ouverture des plis	14



26.	Cachetage et marquage des Offres	14
27.	Dépôt des Offres.....	14
28.	Offres hors délai	14
29.	Modification et retrait des offres	15
30.	Ouverture des Offres	15
E.	Évaluation et comparaison des Offres	16
31.	Caractère confidentiel de la procédure.....	16
32.	Éclaircissements apportés aux offres	16
33.	Évaluation des offres	16
34.	Offres anormalement basses.....	18
35.	Correction des erreurs.....	18
36.	Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	19
F.	Attribution du marché.....	19
37.	Attribution	19
38.	Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché	19
39.	Notification de l'attribution du Marché	19
40.	Signature du Marché	20
41.	Type de contrat et conditions générales.....	20
42.	Garantie de bonne exécution	20
II.	Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)	22
III.	Termes de références	34

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaître les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur

Tous les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Code de conduite du fournisseur de Socodevi. Ce Code, annexé au présent dossier d'appel d'offres, énonce notamment des principes relatifs aux conditions de travail, aux droits de la personne, à la protection de l'environnement et à la conduite éthique.

Les soumissionnaires sont par ailleurs avisés que certaines dispositions de ce Code de conduite deviendront contractuellement contraignantes en cas d'attribution du marché, conformément aux termes et conditions du contrat applicable.

Les soumissionnaires reconnaissent également que Socodevi applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, y compris la fraude, la corruption, la collusion et toute pratique contraire à l'éthique ou aux normes professionnelles.

En conséquence, Socodevi :

- a) rejettera toute offre si elle établit que le soumissionnaire sélectionné a eu recours à des pratiques frauduleuses ou corruptives dans le cadre de la procédure d'attribution du marché ;
- b) pourra déclarer un soumissionnaire inéligible, à titre temporaire ou permanent, à l'attribution de tout contrat, si elle constate que celui-ci s'est livré à des pratiques frauduleuses ou corruptives lors d'une procédure de passation de marché ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec Socodevi.

5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

6. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez vous référer à la



section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d'attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

7. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.

La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

8. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

9. Confidentialité et protection des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, documents et données échangés dans le cadre du présent appel d'offres et à ne les divulguer qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître aux fins de préparation, de soumission, d'évaluation ou d'attribution du marché.

Chaque partie prend les mesures appropriées pour assurer la protection de ces informations et prévenir tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légalement d'un tiers, divulguées avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, ou dont la divulgation est requise par la loi, une décision judiciaire, un audit ou une obligation de reddition de comptes.

Socodevi peut communiquer les informations strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture des offres, de la notification d'attribution, de ses contrôles internes ou externes, ou de toute obligation de transparence applicable.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant la procédure de passation du marché et pour une période de cinq (5) ans suivant sa clôture, sa résiliation ou son expiration.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

13. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

14. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

16. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à Socodevi, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

19. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

20. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme

applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

21. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

22. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

24. Visite des lieux

Lorsqu'approprié, une visite des lieux sera organisée à la date, à l'heure, à l'endroit et selon les modalités précisées dans les DPAO.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux est obligatoire, tout soumissionnaire qui n'y participe pas sera déclaré inéligible à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux n'est pas obligatoire, l'absence d'un soumissionnaire à cette visite n'entraînera pas sa disqualification.

Les soumissionnaires participant à une visite des lieux sont responsables de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de pouvoir y assister.

Avant de participer à une visite des lieux, les soumissionnaires devront signer une décharge et une renonciation dégageant Socodevi de toute responsabilité pouvant découler :

- ❖ De la perte de biens, ou de dommages causés à ceux-ci ;
- ❖ De toute blessure, maladie ou décès de toute personne ;
- ❖ De toute perte financière ou dépense engagée à l'occasion de la visite des lieux ;
- ❖ Du transport assuré par Socodevi jusqu'au site, le cas échéant, à la suite d'un accident ou d'un acte malveillant commis par un tiers.



Socodevi ne fournira aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires relatives à l'appel d'offres ou au processus de soumission pendant la visite des lieux. Toutes les questions devront être soumises conformément à la clause 11 « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ».

La visite des lieux est organisée uniquement à des fins d'information générale.

25. Échantillons

Lorsque les Données particulières de l'appel d'offres l'exigent, les soumissionnaires doivent fournir, au plus tard à la date limite de dépôt des offres, des échantillons gratuits et non retournables aux fins d'évaluation et, le cas échéant, d'essai par Socodevi ou son représentant, avant toute attribution du marché.

Les échantillons peuvent faire l'objet d'un examen technique et, lorsque nécessaire, d'analyses en laboratoire. Sauf indication contraire dans les Données particulières de l'appel d'offres, les échantillons remis à Socodevi ne seront pas retournés.

Chaque échantillon devra être clairement identifié au moyen du numéro de référence du présent appel d'offres et de toute autre référence exigée dans les DPAO.

À défaut de fournir, dans le délai requis, les échantillons ou les documents demandés par Socodevi, le soumissionnaire s'expose au rejet de son offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

26. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'objet du courriel devra contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence du présent appel d'offres.

Toutes autres exigences spécifiques sont précisées dans les DPAO.

27. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

28. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.



29. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

30. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

E. Évaluation et comparaison des Offres

31. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

32. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

33. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procédera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère



technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

34. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

35. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du marché

37. Attribution

Sous réserve des dispositions de la clause 36, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection. Socodevi se réserve le droit de mener des négociations avec le soumissionnaire retenu par le Comité de sélection concernant le contenu de son offre.

38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

39. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du

Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

40. Signature du Marché

Les conditions applicables à l'envoi du Contrat au Soumissionnaire retenu, au délai de contresignature, aux conséquences d'un défaut de retour et à la date d'entrée en vigueur du Contrat sont définies dans les DPAO.

41. Type de contrat et conditions générales

Le type de contrat applicable au présent appel d'offres, ainsi que les conditions générales qui s'y rattachent, figurent en annexe du présent dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires sont tenus d'en prendre connaissance avant de soumettre leur offre.

42. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jours suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché en plusieurs lots	<p>Le présent marché est alloté et scindé en deux (02) lots distincts, définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot n°1 : Fourniture, montage et livraison de vélos tout-terrain (VTT) destinés à une utilisation en milieu montagneux, incluant l'ensemble des équipements de sécurité et des kits de réparation requis. • Lot n°2 : Fourniture et livraison de triporteurs utilitaires à motorisation 100 % électrique, destinés à un usage professionnel, incluant l'ensemble des équipements de sécurité requis. <p>Le détail de la composition, des spécifications techniques et des prestations attendues pour chacun des lots est précisé dans la Section III – Termes de Référence du présent dossier.</p> <p>Le marché sera attribué séparément pour chaque lot, et les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un seul lot ou pour les deux lots, conformément aux dispositions du dossier d'appel d'offres.</p>
Provenance des matériaux/ pour chaque Lot	Les équipements doivent provenir de fabricants reconnus ou de fabricants disposant d'un représentant au Maroc. Les composants essentiels, notamment les batteries, le système de freinage, la transmission et le châssis, doivent être conformes aux normes applicables. Les kits doivent être livrés complets pour chaque unité.

	Les fournisseurs sont tenus d'indiquer, dans la fiche descriptive, la marque, le modèle, le pays de fabrication ainsi que le nom du constructeur du matériel proposé. Ils doivent également préciser la disponibilité des pièces de rechange au Maroc et l'existence d'un représentant du constructeur dans le pays.
Une offre par soumissionnaire	Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre par lot. Il peut soumissionner pour un seul lot ou pour l'ensemble des lots, conformément à l'allotissement de l'appel d'offres, sous réserve du respect des exigences techniques, administratives et financières propres à chaque lot.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : <ul style="list-style-type: none"> - Le Dossier d'Appel d'Offre - Déclaration d'éligibilité et d'exclusion - Code de conduite et d'éthique du fournisseur - Formulaire d'informations sur les fournisseurs - Modèle du Contrat d'achat
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres /pour chaque Lot	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 7 jours suivant la demande.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : le français
Qualification du soumissionnaire et	Liste des documents à joindre Documents juridiques et administratifs :

Conformité administrative	<p>a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics) ;</p> <p>b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ;</p> <p>c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent</p> <p>d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9)</p> <p>e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé</p> <p>f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ;</p> <p>g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ;</p> <p>h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière</p> <p>i) Récépissé de la Garantie de soumission</p> <p>Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.</p>
Composition des offres (pour chaque lot)	<p>Les offres doivent être composées de trois (3) fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :</p> <p>Dossier Administratif</p> <p>✓ Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative »</p> <p>Offre Technique</p> <p>a) Références et expérience du soumissionnaire</p> <p>- Au moins une (1) références relatives à la fourniture du matériel et d'équipements similaires ;</p>

	<p>b) Qualité des équipements proposés</p> <ul style="list-style-type: none">- La conformité des équipements aux spécifications techniques demandées (fiches techniques, catalogues, photos, descriptifs détaillés et certificats fournis dans l'offre)- Niveau de Performance, des équipement au regard des exigences fonctionnelles et techniques prévues pour la réception et les essais après livraison (roulage, freinage, motorisation, autonomie, capacité de charge et accessoires).- La fiabilité et la durabilité des équipements, évaluées à travers les caractéristiques techniques, les normes de fabrication, les certifications de qualité, ainsi que les garanties constructeur proposées <p>c) Délais et planification de la livraison</p> <ul style="list-style-type: none">- Délai global de livraison ;- Planning détaillé de la fourniture du matériel et équipements. <p>d) Documentation technique et garanties proposées</p> <ul style="list-style-type: none">- Documentation technique des équipements et /ou batterie (manuels d'utilisation et de maintenance, notice).- Conditions de garantie (durée, couverture et disponibilité des pièces).- Modalités de service après-vente et de support technique, le cas échéant- Certifications de conformité et de qualité des équipements <p>Offre Financière</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Offre financière détaillée exprimée dans la devise du DAO, mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement.▪ Les prix proposés doivent impérativement inclure toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché, notamment :
--	--

	<ul style="list-style-type: none">- Les Frais emballages, sauf s'ils restent la propriété du soumissionnaire.- Les frais de chargement, de déchargement intermédiaire et sur site, ainsi que la manutention.- Tous les frais de transport, y compris international (maritime, aérien, terrestre) et local jusqu'au lieu de livraison.- Les Frais d'Assurance transport jusqu'à la destination finale (lieu de livraison).- Les frais de livraison, montage et mise en service.- Les frais de La documentation relative à la fourniture, si exigée par Socodevi.- Tous frais des droits de douane, taxes importation, et frais de dédouanement et de courtage.- Les frais d'homologation <p>Aucune réclamation ni supplément de prix ne sera accepté en cas de sous-estimation de ces sujétions.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les prix du marché sont fermes et non révisables.▪ Indiquer le Total de l'offre financière Hors TVA; Taux de la TVA applicable ; le montant toutes taxes comprises (TTC) <p>NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat</p>
Modalités de paiement	<p>Monnaie du DAO : Dirham Marocain (MAD)</p> <p>Inclusion des taxes : Hors TVA</p> <p>Mode de paiement : Virement bancaire</p> <p>Modalité de de paiement pour chaque Lot :</p> <p><u>Pour le lot 1</u></p> <p>a) 1 er versement, correspondant à (70 %) du montant total du Marché hors TVA, sera effectué après validation du procès-verbal de</p>



	<p>réception partielle de l'ensemble des équipements (VTT° ainsi les accessoires requises)</p> <p>b) Le solde, représentant (30 %) du montant total du Marché hors TVA, sera réglé après validation du procès-verbal de réception complète des équipements, la validation des essais de fonctionnement</p> <p><u>Pour le Lot 2</u></p> <p>a) 1^{er} versement, correspondant à (70 %) du montant total du Marché hors TVA, sera effectué après validation du procès-verbal de réception partielle de l'ensemble des équipements (Triporteur)</p> <p>b) Le solde, représentant (30 %) du montant total du Marché hors TVA, sera réglé après validation du procès-verbal de réception complète des équipements, la validation des essais de fonctionnement; l'immatriculation ainsi que l'achèvement de la mise en service des équipements auprès des utilisateurs</p>
Modalités de livraison/ pour chaque Lot	<p>Délai global de livraison, installation et mise en service : 2 mois maximum à compter de la date de notification du marché. Un calendrier détaillé sera soumis par le titulaire.</p> <p>La livraison des équipements se fera aux lieux indiqués à la section III.- Termes de Références du présent document, selon la répartition suivante :</p> <p>- pour le lot 1 (VTT) : Siège de la coopérative – Commune d'Itzer (Province de Midelt)</p> <p>-Pour le lot 2 (Triporteurs) : Direction provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts – Khénifra</p>

	<p>A. Condition générale de livraison :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le fournisseur est tenu de livrer la totalité des équipements dans les délais prescrits et aux lieux fixés pour chaque lot, à ses frais et sous sa responsabilité.▪ Aucune livraison partielle ou échelonnée ne sera admise. Ainsi, les équipements relevant du lot 1 (VTT) devront être livrés en une seule fois, conjointement avec l'ensemble des accessoires associés, conformément aux dispositions de la section III. De même, les équipements du lot 2 (triporteurs) devront être livrés intégralement et simultanément avec tous leurs accessoires.▪ Tous les frais accessoires, y compris l'emballage, l'expédition et la manutention, sont à la charge du fournisseur.▪ La livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, hors jours fériés, selon un programme préétabli par le fournisseur et validé par Socodevi.▪ Les équipements doivent être livrés avec un emballage adéquat garantissant leur protection contre les dommages éventuels. <p>B. Notification de livraison</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le fournisseur est tenu de notifier Socodevi, par courriel et au moins trois jours à l'avance, en indiquant la date et l'heure prévues de la livraison.▪ Cette notification permettra à Socodevi de désigner une commission chargée de réceptionner les fournitures et équipements et d'en vérifier la conformité quantitative et qualitative sur les lieux de livraison.
--	--

	<p>C. Conformité du matériel livré</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fournisseur garantira que tout le matériel livré est neuf, conforme aux normes de qualité. ▪ Tout matériel ou fourniture jugé non conforme sera renvoyé au fournisseur, qui en assumera les frais et procédera à leur remplacement gratuit. <p>D. Documents à fournir lors de la livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison établi en trois (3) exemplaires, mentionnant obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> - La date de livraison ; - La référence du marché ; - L'identification de Socodevi ; - L'identification du fournisseur ; - La description des fournitures et équipements livrés (numéro d'article, désignation, quantité) <p>E. Attestions de Garantie constructeur :</p> <p>Pour le Lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VTT et accessoires mentionnées dans la section III : 12 mois <p>Pour le Lot 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule/triporteur : 2 ans ou 20 000 km (premier terme atteint) • Batterie triporteur : 3 ans ou 60 000 km
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission / Cautions Provisoire	<p>Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission valable jusqu'à la date de fin de validité des offres + 30 jours. D'un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour le lot 1 (VTT): 1800.00 Dirham Marocain (MAD) ❖ Pour le lot 2 (Triporteur) : 3000 .00 Dirham Marocain (MAD)

	<p>La garantie doit être fournie sous l'une des formes suivantes, au choix du soumissionnaire :</p> <p>(a) Garantie bancaire à première émise par une banque de premier ordre située Au Maroc</p> <p>(b) Chèque de banque émis par une banque reconnue au Maroc.</p> <p>La garantie de soumission pourra être appelée par Socodevi dans les cas suivants : retrait de l'offre après la date limite de dépôt, refus de corriger une erreur matérielle, refus de signer le contrat dans les délais fixés, ou non-fourniture de la garantie de bonne exécution après l'attribution du marché.</p> <p>Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans les meilleurs délais.</p> <p>La garantie de soumission du soumissionnaire retenu sera libérée à la signature du contrat et contre remise de la garantie de bonne exécution.</p>
Propositions variants des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base
Réunion préparatoire	N/A.
Viste des lieux	N/A
Échantillons	Échantillons requis : non
D. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Cachetage et marquage des Offres	<p><u>Soumission en format électronique :</u></p> <p>Les trois composantes de l'offre doivent être transmises sous forme de fichiers PDF séparés et envoyées à l'adresse désignée dans la partie « Dépôt des offres ».</p> <p>L'objet du courriel doit contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offres.</p>

	<p>Si les documents sont trop volumineux pour être transmis par courriel, veuillez utiliser le service SwissTransfer.</p> <p>Veillez noter que les fichiers aux formats .zip et .rar sont automatiquement refusés par la boîte courriel et ne doivent donc pas être utilisés.</p> <p>NB : En cas de rejet de fichiers ou de dossiers, les soumissionnaires sont tenus d'en informer immédiatement via la boîte courriel suivante : ma004ferma@socodevi.org</p>
Dépôt des offres	<p>Courriel : ma004ferma@socodevi.org</p> <p>Date limite de dépôt : 05/05/2026</p> <p>Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement.</p>
Ouverture des offres	<p>Ouverture des soumissions : en ligne</p> <p>La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire</p>
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres pour chaque lot	<p><u>Évaluation technique : 60%</u></p> <p>a) Références et expérience du soumissionnaire (10 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins une (1) références relatives à la fourniture du matériel et d'équipements similaires ; <p>b) Qualité des équipements proposés (30%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conformité des équipements aux spécifications techniques demandées (fiches techniques, catalogues, photos, descriptifs détaillés et certificats fournis dans l'offre) - Niveau de Performance, des équipements au regard des exigences fonctionnelles et techniques prévues pour la réception et les essais après livraison (roulage, freinage, motorisation, autonomie, capacité de charge et accessoires). - La fiabilité et la durabilité des équipements, évaluées à travers les caractéristiques techniques, les normes de fabrication, les

	<p>certifications de qualité, ainsi que les garanties constructrices proposées</p> <p>c) Délais et planification de la livraison (10%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai global de livraison ; - Planning détaillé de la fourniture du matériel et équipements. <p>d) Documentation technique et garanties proposées (10 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documentation technique des équipements et /ou batterie (manuels d'utilisation et de maintenance, notice). - Conditions de garantie équipement et batterie (durée, couverture et disponibilité des pièces). - Modalités de service après-vente et de support technique, le cas échéant - Certifications de conformité et de qualité des équipements. <p><u>Évaluation financière : 40%</u></p>
<p>Offres anormalement basses</p>	<p>Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.</p>
<p>F. Attribution du marché</p>	
<p>Signature du Marché pour chaque lot</p>	<p>Le Contrat sera transmis au Soumissionnaire retenu dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la notification d'attribution. Le Soumissionnaire retenu devra le retourner dûment contresigné dans un délai de 5 jours</p>



	<p>ouvrables suivant sa réception. En cas de défaut de retour dans le délai imparti, Socodevi pourra révoquer l'attribution.</p> <p>Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception du document contresigné, sauf disposition contraire prévue au Contrat.</p>
Type de contrat et conditions générales	<p>Le marché sera régi par le modèle de contrat de Socodevi, lequel définit l'ensemble des conditions générales applicables à la prestation. Le modèle de contrat d'achat est joint en annexe au présent document.</p>
Garantie de bonne exécution pour chaque lot (Caution définitive)	<p>La garantie de bonne exécution doit être égale à 3 % du montant total du contrat.</p>

III. Termes de références

Annexe 1 : Termes de références (TDR)

Acquisition et livraison de matériel de transport destinés aux coopératives

43. Contexte général

Le projet Femmes résilientes au Moyen Atlas (FERMA) vise à renforcer l'adaptation des femmes, notamment des jeunes femmes, aux changements climatiques dans la région Parc national de Khénifra, dans le Moyen Atlas marocain. Il contribuera à consolider les rôles clés joués par les femmes membres des coopératives, notamment auprès de la population du Parc national de Khénifra, dans la gestion des ressources naturelles et dans la conservation de la biodiversité forestière grâce à une approche qui mise à la fois sur l'adoption et la mise en œuvre communautaires de Solutions fondées sur la Nature (SfN) de conservation des cédraies, l'amélioration des bénéfices et de la rentabilité pour les femmes membres des coopératives des produits forestiers non ligneux et leurs communautés et une gouvernance inclusive et équitable.

Dans le cadre de l'appui du projet FERMA,

Le présent appel d'offres vise à doter les coopératives bénéficiaires de moyens de transport écologiques, adaptés aux contraintes et spécificités territoriales du Parc National de Khénifra. Il s'inscrit dans une démarche de promotion des Solutions fondées sur la Nature (SfN), de transition vers des équipements à faible empreinte carbone, et de renforcement de l'autonomisation socioéconomique des coopératives partenaires

44. Contexte spécifique de la prestation

- 44.1. Lot N°1 : Fourniture, montage et livraison de vélos tout-terrain (VTT) destinés à une utilisation en milieu montagneux, incluant l'ensemble des équipements de sécurité et des kits de réparation requis**

Partie du TDR	Informations et exigences
1. Objet du marché	Fourniture, livraison, mise en service et formation à l'utilisation de : - VTT tout terrains adaptés au milieu montagneux avec kits complets de sécurité et de réparation
2. Lot	Lot N°1 : Fourniture, montage et livraison de vélos tout-terrain (VTT) destinés à une utilisation en milieu montagneux, incluant l'ensemble des équipements de sécurité et des kits de réparation requis.
3. Lieu d'exécution/livraison	• Siège de la coopérative – Commune d'Itzer (Province de Midelt)
4. Durée / délai de livraison	2 mois maximum à compter de la notification du marché.
5. Contraintes générales	Les équipements doivent être neufs, disponibles sur le marché marocain et conformes aux spécifications techniques du présent TDR. La livraison, le transport, le déchargement et la mise en service sont à la charge du fournisseur. Les équipements devront être livrés montés et prêts à l'utilisation. Le fournisseur doit disposer d'un service après-vente au Maroc et assurer la disponibilité des pièces de rechange Les équipements doivent être disponibles sur le marché marocain
6. Normes et conformité réglementaire	Conformité aux normes marocaines en vigueur et certification CE ou équivalent. Respect des exigences de sécurité applicables aux équipements et de mobilité.
7. Qualité et contrôles	Les équipements doivent provenir de fabricants reconnus ou disposant d'un représentant au Maroc. Les composants essentiels (, système de freinage, transmission, châssis) doivent être conformes aux normes applicables. Les kits complets doivent être livrés intégralement pour chaque unité.



Partie du TDR	Informations et exigences
8.Exigences environnementales	Le soumissionnaire devra fournir des VTT et équipements associés conçus selon des principes de performance environnementale, notamment : longévité des matériels, facilité d'entretien et de réparation, disponibilité des pièces de rechange, réduction des emballages, recyclabilité des composants et conformité aux exigences réglementaires en vigueur relatives aux substances et matériaux utilisés.
9. Encadrement et obligations administratives	Le fournisseur devra assurer : Les VTT proposés devront être conformes à la réglementation marocaine applicable aux cycles à pédalage sans assistance et répondre aux exigences de sécurité en vigueur. Les équipements associés, notamment les casques et dispositifs de visibilité, devront être homologués ou conformes aux normes applicables. Le soumissionnaire est tenu de fournir tout document technique ou justificatif de conformité disponible.
10. Réception, essais et livrables	La réception sera effectuée après livraison complète et mise en service. - Pour les VTT : <ul style="list-style-type: none">• Test de roulage sur piste (freinage, passage de vitesses, stabilité)• Vérification suspension et système de freinage• Contrôle accessoires (éclairage, compteur, casque, antivol, etc.)
11. Garantie	• VTT et accessoires : 12 mois




44.2. Lot N°2 : Fourniture, montage et livraison de triporteurs utilitaires à motorisation 100 % électrique, destinés à un usage professionnel, incluant l'ensemble des équipements de sécurité requis

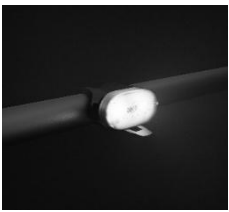




Partie du TDR	Informations et exigences
1. Objet du marché	Fourniture, livraison, mise en service et formation à l'utilisation de : <ul style="list-style-type: none">• Triporteurs utilitaires 100 % électriques avec kits complets de sécurité
2. Lot	Lot 2 : Fourniture, montage et livraison de triporteurs utilitaires à motorisation 100 % électrique, destinés à un usage professionnel, incluant l'ensemble des équipements de sécurité requis.
3. Lieu d'exécution/Livraison	<ul style="list-style-type: none">• Triporteurs : Direction provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts – Khénifra
4. Durée / délai de livraison	2 mois maximum à compter de la notification du marché.
5. Contraintes générales	Les équipements doivent être neufs, disponibles sur le marché marocain et conformes aux spécifications techniques du présent TDR. La livraison, le transport, le déchargement et la mise en service sont à la charge du fournisseur. Les équipements devront être livrés montés et prêts à l'utilisation. Le fournisseur doit disposer d'un service après-vente au Maroc et assurer la disponibilité des pièces de rechange Les équipements doivent être disponibles sur le marché marocain
6. Normes et conformité réglementaire	Conformité aux normes marocaines en vigueur et certification CE ou équivalent. Respect des exigences de sécurité applicables aux équipements électriques et de mobilité.
7. Qualité et contrôles	Les équipements doivent provenir de fabricants reconnus ou disposant d'un représentant au Maroc. Les composants essentiels (batteries, système de freinage, transmission, châssis) doivent être conformes aux normes applicables.



Partie du TDR	Informations et exigences
	Les kits complets doivent être livrés intégralement pour chaque unité.
8.Exigences environnementales	Triporteurs à motorisation 100 % électrique. Batteries lithium-ion conformes aux normes environnementales et de sécurité en vigueur.
9. Encadrement et obligations administratives	<p>Le fournisseur devra assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’homologation et l’immatriculation des triporteurs conformément à la réglementation marocaine <p>La fourniture, pour chaque véhicule, une attestation de conformité aux normes marocaines applicables aux cyclomoteurs/tricycles électriques, l’ensemble des démarches et frais liés à l’homologation étant à sa charge</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture de la carte grise • L’assurance responsabilité civile minimale pour la livraison • La fourniture des équipements de sécurité obligatoires
10. Réception, essais et livrables	<p>La réception sera effectuée après livraison complète et mise en service.</p> <p>- Pour les triporteurs électriques lot 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test de démarrage et fonctionnement moteur • Test de charge (au moins 50 % de la charge utile) • Vérification autonomie batterie • Test système de freinage • Contrôle éclairage et signalisation • Vérification chargeur et temps de recharge
11. Garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicule /Triporteur : 2 ans ou 20 000 km (premier terme atteint) • Batterie : 3 ans ou 60 000 km

45. Caractéristiques techniques


45.1. Lot N°1 : Fourniture, montage et livraison de vélos tout-terrain (VTT) destinés à une utilisation en milieu montagneux, incluant l'ensemble des équipements de sécurité et des kits de réparation requis


N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requises	Photos à titre indicatif, non contractuelles
1	VTT tout terrain (adapté montagne)	U	10	Cadre aluminium renforcé; roues 29" double paroi; suspension avant hydraulique ≥ 100 mm; freins à disque hydrauliques; Transmission VTT mono-plateau, 9 vitesses minimum, de marque reconnue ou équivalente, adaptée à un usage en milieu montagneux ; pneus cramponnés montagne; charge admissible ≥ 120 kg; porte-bidon inclus.	
2	Kit VTT – Casque de protection homologué	U	10	Casque VTT norme CE/EN1078 ; taille ajustable; jugulaire; ventilation.	
3	Kit VTT – Gilet réfléchissant	U	10	Gilet haute visibilité avec bandes rétro-réfléchissantes; taille universelle; usage randonnée.	

N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requises	Photos à titre indicatif, non contractuelles
4	Kit VTT – Éclairage LED rechargeable	Kit	10	Éclairage avant + arrière LED; recharge rechargeable USB, ou type C; modes fixes/clignotants; autonomie ≥ 4 h.	
5	Kit VTT – Antivol renforcé	U	10	Antivol vélo de type U, haute sécurité, certifié ART2 ou équivalent, avec serrure anti-crochetage, livré avec au moins 2 clés	
6	Kit VTT – Pompe portable	U	10	Mini-pompe compatible valve Schrader/Presta; fixation sur cadre; pression ≥ 6 bars.	
7	Kit VTT – Kit réparation crevaison	Kit	10	Démonte-pneus; rustines; colle; chambres à air (ou patches) adaptés roues 29".	
8	Kit VTT – Sacoche selle étanche	U	10	Sacoche compacte; matériau étanche; fixation selle/tige; capacité $\geq 0,5$ L.	

N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requises	Photos à titre indicatif, non contractuelles
9	Kit VTT – Clé multi-outils	U	10	Multi-outils VTT (clés Allen, Torx, tournevis); acier traité; housse de rangement.	
10	Kit VTT – Compteur kilométrique	U	10	Compteur digital (vitesse, distance, temps); fixation guidon; étanche; pile incluse.	

45.2. Lot N°2 : Fourniture, montage et livraison de triporteurs utilitaires à motorisation 100 % électrique, destinés à un usage professionnel, incluant l'ensemble des équipements de sécurité requis.

N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requis	Photos à titre indicatif, non contractuelles
1	Triporteur utilitaire 100 % électrique pick up	U	3	Porteur utilitaire électrique à trois roues, destiné au transport de charges, équipé d'un moteur électrique 48 V, d'une batterie lithium-ion de 6,9 kWh ou technologie équivalente, garantissant une autonomie minimale de 90 km selon cycle normalisé, une vitesse maximale de 45 km/h et une recharge sur alimentation domestique 220 V. Le véhicule devra disposer d'une charge utile minimale de 500 kg, d'un châssis en acier renforcé avec protection anticorrosion, d'un plateau arrière fixe ou basculant à revêtement antidérapant, d'un système de freinage renforcé, d'un siège conducteur avec	

N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requises	Photos à titre indicatif, non contractuelles
				ceinture de sécurité, d'un tableau de bord numérique, ainsi que des équipements de signalisation et de sécurité comprenant au minimum : éclairage LED, clignotants, avertisseur sonore et rétroviseurs.	
2	Kit triporteur – Chargeur + bâche de protection	Kit	3	Chargeur compatible batterie; câble et prises; bâche étanche de protection (pluie/poussière) adaptée au modèle.	
3	Kit triporteur – Sécurité & entretien	Kit	3	Extincteur; triangle de signalisation; trousse de secours; gilet réfléchissant; kit outils d'entretien; manuel d'utilisation et fiche technique en français.	

46. Les critères d'évaluation pour chaque Lot

46.1. Évaluation technique : 60%

a) Références et expérience du soumissionnaire (10 %)

- Au moins une (1) références relatives à la fourniture du matériel et d'équipements similaires ;

b) Qualité des équipements proposés (30%)

- La conformité des équipements aux spécifications techniques demandées (fiches techniques, catalogues, photos, descriptifs détaillés et certificats fournis dans l'offre)
- Niveau de Performance des équipement au regard des exigences fonctionnelles et techniques prévues pour la réception et les essais après livraison (roulage, freinage, motorisation, autonomie, capacité de charge et accessoires).
- La fiabilité et la durabilité des équipements, évaluées à travers les caractéristiques techniques, les normes de fabrication, les certifications de qualité, ainsi que les garanties constructeur proposées.

c) Délais et planification de la livraison (10%)

- Délai global de livraison ;
- Planning détaillé de la fourniture du matériel et équipements.

d) Documentation technique et garanties proposées (10 %)

- Documentation technique des équipements et /ou batterie (manuels d'utilisation et de maintenance, notice).
- Conditions de garantie équipement et batterie (durée, couverture et disponibilité des pièces).
- Modalités de service après-vente et de support technique, le cas échéant
- Certifications de conformité et de qualité des équipements.

46.2. Évaluation financière : 40%



Annexe 2 : Bordereau des Prix

Lot N°1 : Fourniture, montage et livraison de vélos tout-terrain (VTT) destinés à être utilisés en milieu montagneux, incluant l'ensemble des équipements de sécurité et des kits de réparation requis

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire Hors TVA en MAD	Prix Total Hors TVA en MAD
1	Fourniture, montage et livraison de vélos tout-terrain (VTT) avec kit complet	10		
Total Hors TVA				
Taux ... et Montant de la TVA				
Total En TTC				

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de



Annexe 2 : Bordereau des Prix

Lot N°2 : Fourniture, montage et livraison de triporteurs utilitaires à motorisation 100 % électrique, destinés à un usage professionnel, incluant l'ensemble des équipements de sécurité requis

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire Hors TVA en MAD	Prix Total Hors TVA en MAD
1	Fourniture, montage et livraison de triporteurs avec kit complet	03		
2	Frais d'immatriculation	03		
Total Hors TVA				
Taux ... et Montant de la TVA				
Total En TTC				

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de